



## **LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE AURA LIEU DU 6 AU 10 MARS.**

Une foule d'activités sera offerte!

Une programmation spéciale sera envoyée durant le mois de février.

**Gardez l'œil ouvert!**

*Offre d'emploi disponible.  
Plus d'information à la page 22.*



## SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

9 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 9 JANVIER 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à son adoption soulevant de possibles illégalités de certaines résolutions. Le vote est donc demandé, deux membres du conseil sont contre l'adoption de ce procès-verbal et trois membres du conseil sont en faveur de son adoption, cette résolution est donc approuvée à la majorité.

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016. Monsieur François Filion soulève qu'une modification doit y être apportée à l'effet que la résolution 16.12Sp.6. mentionne que le report d'adoption des prévisions budgétaires 2017 a été adopté à l'unanimité et non à la majorité contrairement à ce qu'il y est stipulé. Il est donc unanimement résolu que ce procès-verbal soit adopté tout en y apportant la correction demandée par Monsieur Filion.

### **17.01.2.1.1. Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile**

Considérant qu'à la séance publique du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2016, la résolution 16.12.7.2.4. s'intitulant « Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile » a fait l'objet de l'application du droit de veto par madame la mairesse;



Considérant l'article 142, alinéa 3 du code municipal du Québec mentionnant que « si le chef du conseil refuse d'approuver une résolution, le secrétaire-trésorier doit la soumettre à nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante... »;

Considérant la proposition ayant été soumise, à savoir, que ledit comité soit formé de messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Filion;

Considérant que les membres du conseil municipal ne sont pas en mesure de statuer sur cette résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et unanimement résolu que cette résolution soit reportée à la prochaine séance publique du conseil municipal.

### **17.01.3. Rapport mensuel d'activités de la mairesse**

Il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse pour la période du 12 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

### **17.01.4.1. Planification de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017**

Considérant que le Code municipal confie à la Municipalité la responsabilité d'adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

Considérant que les prévisions budgétaires 2017 n'ont pas reçu l'assentiment des membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016;

Considérant qu'en regard du Code municipal, à l'article 954, 3<sup>e</sup> alinéa, lorsque le budget n'est pas adopté dans les délais prévus, le conseil doit fixer la date de la séance où le budget doit être adopté et, qu'en conséquence, le douzième de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé approuvé;

Considérant qu'il pourrait s'avérer répréhensible de fonctionner sans budget ni programme triennal d'immobilisation pendant plus d'un mois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

Que ce conseil présentera, pour adoption, les prévisions budgétaires de 2017 lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le jeudi 19 janvier 2017, 20 h, à la salle du conseil municipal, 210 rue Saint-Jean-Baptiste (Caserne incendie), L'Isle-Verte.

### **17.01.4.2. Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 09/01/2017 (journal 1414) :	7 314,82 \$
(journal 1415) :	<u>98 481,42 \$</u>
	<u>105 796,24 \$</u>



Dépenses incompressibles	(journal 1095) :	586,43 \$
	(journal 1096) :	11 615,60 \$
	(journal 1097) :	1 881,39 \$
	(journal 1098) :	137,71 \$
	(journal 1099) :	353 584,25 \$
	(journal 1100) :	(350 796,17) \$
	SAAQ # 9465 :	<u>388,64 \$</u>
		<u>17 397,85 \$</u>

**Total des dépenses :** **123 194,09 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 décembre 2016 au 9 janvier 2017, il est proposé par madame Ginette Caron que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, en raison de la facture d'honoraires professionnels de la firme Norton Rose Fulbright s'élevant à 648,46 \$, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion et Stéphane Dumont alors que les trois autres y sont favorables. Le paiement de l'ensemble des comptes est donc autorisé à la majorité des membres du conseil.

**17.01.4.3. Adoption des taux de financement de l'emprunt du camion-citerne – règlement 2015-139**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie ;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 265 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-139. Ce billet est émis au prix de 98,51800 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Capital	Taux de finance-	Date d'éché-
23 500 \$	1,50 %	18 janvier 2018
24 000 \$	1,60 %	18 janvier 2019
24 800 \$	1,85 %	18 janvier 2020
25 400 \$	2,00 %	18 janvier 2021
167 500 \$	2,20 %	18 janvier 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Note : cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le conseiller monsieur Stéphane Dumont s'y oppose. Elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.



## 17.01.4.4. Adoption des modifications au terme du règlement d'emprunt

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billet un montant de 265 200 \$ :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-139	265 200 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 265 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2015-139 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général;

Que les billets soient datés du 18 janvier 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Capital
2018	23 500 \$
2019	24 000 \$
2020	24 800 \$
2021	25 400 \$
2022	26 100 \$ (à payer en 2022)
2022	141 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Isle-Verte émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2015-139, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



Note : cette résolution ne faisant pas l'unanimité, les membres du conseil, messieurs Stéphane Dumont et François Filion s'y opposent. Elle est donc acceptée à la majorité des membres du conseil.

**17.01.4.5. Ratification et approbation du taux d'indexation salariale des employés ainsi que l'ajustement salarial du contremaître municipal**

Considérant les modalités d'indexation salariale adoptées par résolution du conseil municipal, à savoir, que doit être appliqué annuellement le taux d'indexation répertorié sur le site web de Statistique Canada, pour la période de novembre 2015 à novembre 2016, et prévalant pour la province de Québec;

Considérant que l'indice des prix à la consommation dont il est fait référence est de 0,6 %;

Considérant qu'il y a lieu de revoir, également, le taux salarial appliqué au contremaître municipal en regard de son niveau de responsabilité et dû au fait que ce dernier n'a pas bénéficié d'ajustement salarial depuis les deux dernières années;

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et résolu unanimement :

Que ce conseil autorise l'application du taux d'indexation salarial, ci-haut mentionné, pour l'ensemble du personnel de la Municipalité, y compris la rémunération des élus, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Que le taux salarial du contremaître municipal soit ajusté de 3%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**17.01.4.6. Contribution publicitaire dans le dépliant-horaire de la Société Inter-Rives**

Considérant le niveau de visibilité que permet d'atteindre ce véhicule publicitaire qu'est le dépliant-horaire utilisé de la Société Inter-Rives;

Considérant le coût exigé de 75 \$ lié à l'achat d'un espace publicitaire dans ce dépliant;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

Que ce conseil accepte de défrayer le coût d'un espace publicitaire, dimension carte d'affaire, dans le dépliant-horaire de la Société Inter-Rives de l'île Verte.

**17.01.4.7. Embauche à titre de mécanicien-opérateur**

Considérant le processus de recrutement amorcé aux fins de combler le poste de mécanicien-opérateur;

Considérant que suite à l'évaluation de l'ensemble des candidats, un de ceux-ci s'est davantage démarqué en lien avec les tâches et responsabilités liées à l'emploi;

Considérant les recommandations du comité de sélection, à l'effet que soit retenue la candidature de monsieur Michael Jodoin;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :



Que ce conseil accepte d'entériner les recommandations du comité de sélection en autorisant l'embauche de monsieur Michael Jodoin à titre de mécanicien-opérateur;

Que monsieur Jodoin soit soumis aux conditions d'usage, à savoir une période probatoire de 6 mois, supervisée par le contremaître municipal;

Qu'un taux horaire fixé à 18 \$ s'applique tout au cours de la période probatoire.

## **17.01.5.1. Demande d'accompagnement auprès de la Commission municipale du Québec**

Il est proposé par madame Ginette Caron :

Que ce conseil demande à la Commission municipale du Québec de l'accompagner, afin de trouver des solutions novatrices permettant d'améliorer son fonctionnement.

Les membres du conseil municipal, messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette résolution alors que trois membres du conseil y sont favorables, cette décision est donc adoptée à la majorité.

## **17.01.6.1. Confirmation d'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire**

Considérant l'entente contractuelle proposée, par la direction générale, à monsieur Loucas Dupuis afin que ce dernier prenne charge des opérations de glaçage de la patinoire ainsi que de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2016-2017;

Considérant que les engagements et obligations stipulés à la présente entente ont été soumis et approuvés par les parties;

Considérant que l'ensemble des tâches est convenu sur une base de rémunération forfaitaire;

Considérant qu'une supervision sera assurée par la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que ce conseil donne son accord à l'entente de services liant monsieur Loucas Dupuis à la Municipalité de L'Isle-Verte, pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ couvrant la saison hivernale 2016-2017, et engageant ce dernier à prendre en charge les travaux de glaçage de la patinoire et de l'anneau de glace.

Monsieur François Filion s'oppose à cette résolution alors que monsieur Stéphane Dumont se déclare en possible conflit d'intérêts. Cette décision est donc adoptée à la majorité.

## **17.01.6.2. Appui à une demande de soutien financier auprès de l'URLS du Bas-Saint-Laurent**

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent;



Considérant que le service municipal de loisirs souhaite réaliser des activités dans le cadre de la semaine de relâche devant avoir lieu du 6 au 10 mars 2017;

Considérant que ce projet répond aux objectifs et aux exigences du programme de soutien financier en loisirs de l'URLS;

Il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise madame Rosalie Demers, responsable de ce projet, à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet « Semaine de relâche 2017 ».

## **17.01.9. Levée de la séance**

À 20 h 40, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

*(sous réserve d'approbation du conseil municipal).*

**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**      **PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

19 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie lundi 19 JANVIER 2017, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Monsieur Stéphane Dumont  
Monsieur Simon Lavoie  
Madame Ginette Caron  
Monsieur Guillaume Potvin  
Monsieur François Filion  
Monsieur Robert Legault

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement d'en accepter le contenu.



## **17.01Sp2.6. Prévisions budgétaires 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2017 et y prévoir des recettes au moins égalent aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Simon Lavoie propose l'approbation des prévisions budgétaires qui se lisent comme suit, à savoir :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2017 et à approuver les sommes nécessaires, à savoir :

### **DÉPENSES**

Administration générale :	330 975 \$
Sécurité publique :	291 457 \$
Transport routier :	573 691 \$
Hygiène du milieu :	275 890 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	58 189 \$
Logement social :	1 500 \$
Loisirs et culture :	201 995 \$
Promotion et développement économique :	150 066 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	383 170 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS :** **2 266 933 \$**

### **AFFECTATIONS AUX DÉPENSES D'OPÉRATIONS**

Surplus accumulé non affecté :	26 471 \$
Surplus accumulé affecté – Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté – Ex-Paroisse :	0 \$
Surplus accumulé affecté – Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté – Petite séduction	0 \$
Réserve – Fonds de roulement :	0 \$

**TOTAL DES AFFECTATIONS :** **26 471 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES MOINS AFFECTATIONS :** **2 240 462 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer les dépenses prévues, à savoir :



## RECETTES

### A) RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	455 160 \$
Autres recettes de sources diverses :	93 900 \$
Transferts de droits :	75 550 \$
Paievements tenant lieu de taxes :	13 000 \$
Subventions et contrats :	234 888 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	102 308 \$

**TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :** **974 806 \$**

### B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 0.9603 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 123 696 100 \$

- **123 696 100 \$ x 0.9603 \$/100 \$ :** **1 187 853 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0229 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie (autopompe).

- **123 696 100 \$ x 0.0229 \$/100 \$ :** **28 326 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0144 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- **123 696 100 \$ x 0.0144 \$/100 \$ :** **17 812 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0166 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- **123 696 100 \$ x 0.0166 \$/100 \$ :** **20 533 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0036 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.



- **123 696 100 \$ x 0.0036 \$/100 \$ :** **4 453 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0054 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2017 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie « camion-citerne ».

- **123 696 100 \$ x 0.0054 \$/100 \$ :** **6 679 \$**

**TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION :** **1 265 656 \$**

**TOTAL DES RECETTES (A+B) :** **2 240 462 \$**

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2017 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2017.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2017 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.



Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

\* Par défaut de consensus sur l'ensemble de ces prévisions budgétaires, cette résolution est soumise au vote. Messieurs Guillaume Potvin, François Fillion et Stéphane Dumont s'opposent à son adoption alors que messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron y sont favorables. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise donc son droit de vote en faveur de l'adoption de ces prévisions budgétaires. Ces dernières sont approuvées à la majorité des membres du conseil.

## **17.01Sp2.7. Tarifications des services municipaux pour l'année financière 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE KAMOURASKA  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

---

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

---

**RÈGLEMENT 2017-148**

### ***TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017***

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Isle-Verte a adopté ses prévisions budgétaires relatives à l'année 2017, le 19 janvier 2017;

ATTENDU QUE le coût des divers services municipaux, imposé sur la base de tarification, doit être ajusté afin de tenir compte des nouvelles réalités budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, madame Ginette Caron propose l'adoption du présent règlement, à savoir :

#### ***ARTICLE 1***

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### ***ARTICLE 2 – Tarification du service d'aqueduc municipal (+ 6.1987 %)***

Le présent règlement vient modifier le règlement 2007-79 de la façon suivante :



L'article 2 devient le suivant :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-5), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2017**, est fixé à **107.42 \$** ».
- 2) À son article 6 (référence, règlement 2000-5), « Un immeuble situé hors du périmètre d'urbanisation et desservi par le réseau d'aqueduc municipal se verra imposer le tarif suivant pour **2017** :
  - Gouvernement du Canada, Maison de la Faune, un tarif de **581.90 \$**. »
- 3) À son article 7 (référence, règlement 2000-5), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'aqueduc municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 17.01Sp2.6. régissant les comptes de taxes annuelles.
- 4) La Société Inter-Rives de l'Île Verte se voit imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les frais liés à la livraison d'eau potable, provenant du réseau d'aqueduc municipal de L'Isle-Verte, aux fins de remplir ses réservoirs situés au quai de L'Isle-Verte (billetterie). Les frais exigés sont calculés sur une base horaire de **128.19 \$** (incluant l'usage du camion-citerne, du service des incendies, ainsi que d'un opérateur). Advenant qu'un deuxième employé soit nécessaire, il y aura ajout d'une somme de **19.52 \$** l'heure.

### ***ARTICLE 3 – Tarification du service d'assainissement des eaux usées (opérations) (+ 8.4051 %)***

Le présent règlement vient modifier le règlement 2007-79 de la façon suivante :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-6), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2017** est fixé à **91.83 \$** »
- 2) À son article 5 (référence, règlement 2000-6), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'égout municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 17.01Sp2.6. régissant les comptes de taxes annuelles ».

### ***ARTICLE 4 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 287***

Le présent règlement vient modifier le règlement 2007-79 de la façon suivante :

L'article 4 devient le suivant :

#### **(- 1.4990 %)**

- 1) À son article 1 (référence, règlement 2000-7), « En référence au règlement numéro 287, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à l'assainissement des eaux municipales est de **107.76 \$** (couvrant la portion de dette, capital et intérêts, échéant en **2017**). Toutes catégories d'immeubles imposables ou assujetties à un mode de compensation, desservis par le nouveau réseau d'égout municipal, sont donc assujetties à cette tarification dont la valeur d'application varie en fonction du nombre d'unités auxquelles la vocation d'un immeuble est associée. »



(- 0.1670 %)

2) À son article 2 (référence, règlement 2000-7), « En référence au règlement numéro 287, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection du réseau d'égout pluvial et du réseau d'aqueduc municipal est de **173.27 \$** (couvrant la portion de dette, capital et intérêts, échéant en **2017**). Toutes catégories d'immeubles imposables ou assujetties à un mode de compensation, situés sur le territoire de la municipalité, sont donc assujetties à cette tarification dont la valeur d'application varie en fonction du nombre d'unités auxquelles la vocation d'un immeuble est associée. »

## **ARTICLE 5 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2009-87**

En référence au règlement numéro 2009-87, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux (phase 2) sera répartie de la façon suivante : 67.68 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, seront prélevés de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2017, ce tarif annuel de base est de **111.44 \$ (- 18.1310 %)**, 12.32 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, seront prélevés de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le nouveau réseau d'égout sanitaire (secteur ouest de la municipalité), ce tarif annuel de base est de **107.47 \$ (- 12.8032 %)**.

## **ARTICLE 6 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2012-112**

En référence au règlement 2012-112, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme, relative aux travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc dans la rivière Verte, sera réparti de la façon suivante : 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, seront prélevés de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2017, ce tarif annuel de base est de **15.56 \$ (- 10.00578 %)** et 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, seront prélevés de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire, pour l'année 2017, ce tarif annuel de base est de **16.05 \$ (- 11.3749 %)**.

## **ARTICLE 7 – Tarification en matière d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2007-79 de la façon suivante :

L'article 5 devient le suivant :

1) À son article 5 (référence, règlement 2000-8),

### **A. USAGERS ORDINAIRES (- 4.3986 %)**

Le tarif général pour tout logement où l'on tient feu et lieu non compris dans l'énumération faite au paragraphe b) du présent article est de **163.44 \$**.

### **B. USAGERS SPÉCIAUX (- 4.3986 %)**

Pour tout établissement servant exclusivement à des fins commerciales, professionnelles, industrielles, institutionnelles ou récréatives, seul le tarif prévu au présent paragraphe s'applique :



- B.1. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont saisonnières (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **81.72 \$**
- B.2. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont annuelles (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **163.44 \$**
- B.3. Bureaux de poste : **371.86 \$**
- B.4. Garages d'entreprises effectuant des travaux de terrassement et/ou autres travaux mécanisés, industries de transformation : **326.89 \$**
- B.5. Hôtels, auberges ou maisons de chambres, motels : **441.31 \$**
- B.6. Station de service, centres de jardinage ou d'horticulture, entrepôt d'engrais, entrepôt de produits pétroliers, industrie d'outillage, garages de compagnie de transport, filature : **441.31 \$**
- B.7. Résidence pour personnes âgées avec services communautaires :  
Pour chaque logement de 3 ½ pièces : **56.12 \$**  
Pour chaque logement de 2 ½ pièces : **36.61 \$**  
Pour chaque logement de 1 ½ pièces : **17.08 \$**
- B.8. Restaurants, salles à manger ou établissement similaires : **676.67 \$**
- B.9. Épiceries et dépanneurs avec boucherie, boulangeries \*(non artisanale), magasins de meubles, meunerie, entreprises de distribution, institution financière et entreprises de services de 5 employés et plus : **539.36 \$**
- B.10. Fermes, tourbières, érablières, clubs de motoneige, couvoirs, bijouteries, cordonneries, salles de quilles, bureaux de médecin, de notaire ou tout autre professionnel du même genre, studios de photographie, salons funéraires, cantines, pâtisseries\*(artisanales), entrepreneurs électricien, commerces d'électronique, ateliers de carrosseries, commerces de coiffure, salons d'esthétique, de bronzage ou établissements similaires, bureaux d'assurance, poissonneries et entrepôts servant au commerce des poissons et fruits de mer et pour tout autre établissement commercial ou professionnel non mentionné au présent paragraphe : **163.44 \$**

**\*Pâtisseries artisanales** fait référence à un type d'entreprise familiale dont l'exploitation est réalisée uniquement par les propriétaires et située à l'intérieur du domicile de l'exploitant. »

- 2) À son article 5 (référence, règlement 2000-8), « Pour toute unité de logement qui n'est habitée habituellement que de façon saisonnière, la compensation exigée est fixée à la moitié du tarif établi à l'article 4-A : **81.72 \$** » .

## **ARTICLE 8 – Tarification liée aux raccordements aux services d'égout et d'aqueduc**

Le présent article vient modifier et remplacer l'article 5 du règlement 195-A dans les termes suivants : « Tout nouvel usager qui se branchera aux réseaux d'égout et d'aqueduc municipal se verra exiger un montant de 1 000 \$ payable à la municipalité en compensation des frais de raccordement ».



## **ARTICLE 9 – Perception des tarifs**

Aux fins de la perception, tous les tarifs, ci-haut mentionnés, sont assimilés à la taxe foncière imposée sur l'immeuble à l'égard duquel ils sont exigibles.

## **ARTICLE 10 – Application**

L'ensemble des tarifs imposés par le présent règlement s'applique à tous les immeubles imposables, quelle que soit leur vocation, et qu'ils soient occupés ou non.

## **ARTICLE 11 – Amendement**

Le présent règlement modifie à toutes fins que de droits, tous les règlements ou résolutions concernant les tarifications afférentes aux services municipaux ayant été adoptés antérieurement.

## **ARTICLE 12 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.  
Adopté le 19 janvier 2017.

\* Par défaut de consensus sur ce règlement de tarifications, cette résolution est soumise au vote. Messieurs Guillaume Potvin, François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à son adoption alors que messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron y sont favorables. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise donc son droit de vote en faveur de l'adoption du règlement de tarifications 2017-148. En conséquence le règlement 2017-148 est réputé approuvé à la majorité des membres du conseil.

## **17.01Sp2.8. Programme triennal des dépenses en immobilisations**

Madame Ginette Caron propose l'adoption du programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2017-2018-2019 :

### ***Projet 16-01 : Travaux de mise aux normes de l'eau potable***

**Coût estimé : 3 251 636 \$**

Années de réalisation : ces travaux majeurs sont à prévoir pour les années 2017 et 2018.

Sources probables de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du ministère des Transports du Québec.

### ***Projet 16-02 : Travaux d'asphaltage – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (Coteau-de-Tuf et Montée des Coteaux)***

**Coût estimé : 338 532 \$**

Années de réalisation : réalisation progressive dont les phases 1 et 2 en 2017, devant se poursuivre au cours des trois prochaines années.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et excédents de fonctionnements.



## ***Projet 16-03 : Parc municipal***

**Coût estimé : 40 000 \$**

Année de réalisation : l'ensemble des travaux au parc municipal devrait s'achever en 2017.

Sources probables de financement : excédents de fonctionnements.

## ***Projet 16-04 : Garage municipal***

**Coût estimé : 300 000 \$**

Année de réalisation : possible réalisation en 2018.

Source probable de financement : subvention gouvernementale.

## ***Projet 16-05 : Démolition du l'ancien immeuble « Bar l'Émotion »***

**Coût estimé : 50 000 \$**

Année de réalisation : suite au processus de vente pour taxes, cette démolition est prévue pour 2017.

Source probable de financement : excédents de fonctionnements.

## ***Projet 16-06 : Véhicule unité d'urgence***

**Coût estimé : 50 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de ce véhicule est prévisible pour 2018.

Source probable de financement : emprunt.

## ***Projet 16-07 : Rétrocaveuse***

**Coût estimé : 140 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de ce véhicule est prévisible pour 2019.

Source probable de financement : emprunt.

## ***Projet 16-08 : Travaux de pavage et de drainage de la rue Béland***

**Coût estimé : 60 000 \$**

Année de réalisation : les travaux se réaliseront en 2017.

Source probable de financement : subvention gouvernementale et excédents de fonctionnements.

## ***Projet 16-09 : Travaux de pavage d'une section de la rue Talbot***

**Coût estimé : 12 000 \$**

Année de réalisation : les travaux se réaliseront en 2017.

Source probable de financement : excédents de fonctionnements.



## ***Projet 16-10 : Débroussailleuse***

**Coût estimé : 9 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de cet équipement est prévu pour 2017.

Source probable de financement : excédents de fonctionnements.

## ***Projet 16-11 : Véhicule de voirie***

**Coût estimé : 20 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de ce véhicule est prévisible pour 2018.

Source probable de financement : recettes de taxation.

## ***Projet 16-12 : Équipement de signalisation***

**Coût estimé : 8 500 \$**

Année de réalisation : l'acquisition de cet équipement est à prévoir pour 2019.

Source probable de financement : recettes de taxation.

## ***Projet 16-13 : Rouleau compacteur***

**Coût estimé : 20 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de cet équipement est prévisible pour 2017.

Source probable de financement : excédents de fonctionnements.

## ***Projet 16-14 : Remplacement des bandes de la patinoire***

**Coût estimé : 50 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement des bandes actuelles est à prévoir pour 2018.

Sources probables de financement : souscriptions, taxation et subvention gouvernementale (toutes les sources possibles seront explorées).

## ***Projet 16-15 : Remplacement des équipements de chauffage et ventilation de l'édifice municipal***

**Coût estimé : 15 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement des équipements est à évaluer et prévoir pour 2019.

Sources probables de financement : recettes de taxation et autres programmes d'économies énergétiques.

## ***Projet 16-16 : Provision liée à la poursuite judiciaire contre la MRC de Rivière-du-Loup***

**Coût estimé : 150 000 \$**



Années de réalisation : cette provision est à prévoir, à compter de 2017, à raison de 50 000 \$/annuellement, afin de se prémunir contre les éventualités possibles liées à cette poursuite.

Sources probables de financement : excédents non affectés et recettes de taxation.

## ***Projet 16-17 : Vidange des bassins d'eaux usées***

**Coût estimé : 100 000 \$**

Année de réalisation : cette activité est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-18 : Achat d'un débitmètre***

**Coût estimé : 3 000 \$**

Année de réalisation : l'achat de cet équipement est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-19 : Achat d'un tracteur à gazon***

**Coût estimé : 7 000 \$**

Année de réalisation : l'achat de cet équipement d'entretien est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : excédents non affectés.

## ***Projet 16-20 : Achat d'une trousse de manchons***

**Coût estimé : 1 600 \$**

Année de réalisation : l'achat de cette trousse d'équipement est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-21 : Pompes doseuses (2)***

**Coût estimé : 6 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de ces deux équipements est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-22 : Barils de chlore***

**Coût estimé : 2 000 \$**

Année de réalisation : le remplacement de cet équipement est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.



## ***Projet 16-23 : Analyseur de chlore***

**Coût estimé : 5 500 \$**

Année de réalisation : l'achat de cet équipement est à prévoir pour 2018.

Source probable de financement : recettes de taxation.

## ***Projet 16-24 : Compteurs d'eau pour les ICI***

**Coût estimé : 15 000 \$**

Année de réalisation : l'achat de cet équipement est à prévoir pour 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-25 : Plan de rinçage du réseau d'aqueduc***

**Coût estimé : 10 000 \$**

Année de réalisation : la production de ce plan devrait se réaliser en 2017.

Source probable de financement : surplus affecté.

## ***Projet 16-26 : Projet Chantier Canada-Québec (Fonds d'aide aux petites collectivités)***

**Coût estimé : 650 000 \$**

Années de réalisation : ce projet de mise en valeur de la Municipalité de L'Isle-Verte sera soumis au ministère des Affaires municipales, pour une réalisation au cours des années 2017 et 2018.

Sources probables de financement : excédents non affectés, contributions du milieu et subventions gouvernementales.

\* Par défaut de consensus sur ce programme d'investissements triennal en immobilisations, cette résolution est soumise au vote. Messieurs Guillaume Potvin, François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à son adoption alors que messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron y sont favorables. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise donc son droit de vote en faveur de l'adoption du programme d'investissements déposé. En conséquence, la présente résolution est réputée approuvée à la majorité des membres du conseil.

## **17.01Sp2.9. Levée de la séance**

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

*(sous réserve d'approbation du conseil municipal).*



## **Prochaine séance publique :**

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 13 février 2017, à 20 heures, à la caserne incendie.**

## **DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX**

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

### **Dates de tombée pour les prochains mois :**

**FÉVRIER : 17 FÉVRIER 2017**

**MARS : 17 MARS 2017**

**Par courriel : [katiatalbot@lisle-verte.ca](mailto:katiatalbot@lisle-verte.ca)**



***N.B.*** Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



## APPEL À TOUS!!!

Nous sommes à la recherche de livres concernant la Municipalité de L'Isle-Verte :

- *L'Isle-Verte au fil des ans*
- *L'Isle-Verte / Léopold Côté*
- *La Cour de circuit de L'Isle-Verte : histoire et procès*
- *L'Isle-Verte vue du large, Robert Michaud, 1995*
- *L'église de L'Isle-Verte / D'Auteuil, Lorenzo*
- *Biographies de L'Isle-Verte / Richard Lévesque*
- *Guide patrimonial de L'Isle-Verte / Robert Michaud, 1998*
- *Nos paroisses, l'isle-verte (St-Jean-Baptiste) 1<sup>re</sup> édition 1889 - Charles A Gauvreau A.B.*
- *ou autres*



Nous aimerions savoir qui aurait envie de se départir de ces livres de L'Isle-Verte.

Venez-nous voir au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou contactez-nous au :  
418-898-2812, poste 300.

## OFFRE D'EMPLOI

### ANIMATEUR POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

L'animateur aura le mandat d'animer une programmation d'activités prédéfinie, pendant la période de la semaine de relâche, du 6 au 10 mars 2017.

Vous aimez travailler avec les enfants?

Vous êtes autonome, polyvalent, dynamique et créatif?

Envoyez-nous votre candidature avant le jeudi 16 février, 17 h!

Personne à contacter : Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (Québec), G0L 1K0  
Téléphone : 418 898-2812, poste 306  
Courriel : [rosaliedemers@lisle-verte.ca](mailto:rosaliedemers@lisle-verte.ca)

Visitez le site Internet de la Municipalité pour consulter l'offre d'emploi complet :  
[www.municipalite.lisle-verte.qc.ca](http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca).



sparages

arts médiatiques | littérature | théâtre | musique

## 4 équipes sillonnent le territoire Gagnants du concours VILLE ET VILLAGES EN IMAGES 2017



**Rivière-du-Loup, le 23 janvier 2017** - Pour une 2<sup>e</sup> année, Sparages et le comité organisateur, en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup, ont invité les passionnés et les amateurs du 7<sup>e</sup> art à déposer un projet dans le cadre du concours « Ville et villages en images ». Jeudi dernier, lors d'un 5@7 qui avait lieu à l'Auberge Internationale de Rivière-du-Loup, les gagnants du concours ont rencontré les professionnels en cinéma qui les accompagneront dans la réalisation de leur film, dont le tournage s'est déroulé du 20 au 22 janvier derniers.

Ce sont quatre équipes qui ont vécu le défi d'une première expérience de plateau de tournage et qui, en 3 jours, ont réalisé un court-métrage mettant en vedette une municipalité de la MRC.

À Saint-Antonin, c'est l'équipe de Julie DeCourval, Jean-Roch Boucher et Gaétan Michaud qui a participé à la réalisation d'un court-métrage, assistée par Victoria Kpotchie, Geneviève Dunn et Marie Gareau, étudiantes à l'École des métiers du cinéma et de la vidéo. Il y a 40 ans, Saint-Antonin accueillait la populaire émission « Soirée canadienne » et c'est dans cette ambiance folklorique que l'équipe a décidé de présenter la culture locale de cette municipalité, et son impact dans le milieu depuis la diffusion de cette émission.

À Saint-Épiphanie, l'équipe est composée de Sébastien Dubé, Rachel Caron, François Larouche et Dany Dupuis, qui a été accompagnée de Maxime Varennes, Étienne Destroismaisons et Lise Duprey, étudiants à l'École des métiers du cinéma et de la vidéo. Cette équipe a choisi de réaliser un court-métrage sur l'un des derniers moulins à vapeur au bois du Canada, toujours en fonction encore aujourd'hui à Saint-Épiphanie. Les savoir-faire anciens associés au travail du bois et les différentes anecdotes sur ce patrimoine industriel unique vont, sans aucun doute, intéresser jeune et moins jeunes.

L'équipe de Notre-Dame-du-Portage, composée d'Hélène Roussel, d'Hélène St-Pierre, de Marie Diamant et de Suzette de Rome a choisi, quant à elle, de présenter un élément oublié du patrimoine portageois, soit les fournils. Accompagnée de Farid Kassouf, Benedict Tetreault-Boyle et Gabriela MacLeod, l'équipe désire faire revivre les souvenirs d'été d'une partie de la population qui utilisait ces petites maisons d'été lors des vacances de nombreux bourgeois à Notre-Dame-du-Portage. Une belle façon de découvrir une des composantes du paysage portageois.



Cette année, un 4<sup>e</sup> court-métrage surprise a été réalisé, et ce, par une équipe de la cellule Kino de Sherbrooke, composée de Matthew Gaines, Alec O'Reilly et Jérémie Labelle. Leur court-métrage porte sur un élément du patrimoine bâti de Rivière-du-Loup, soit un des lieux mythiques de notre région lié au cinéma qui célèbre cette année 100 ans d'existence ; le Cinéma Princesse.

Le concours, qui s'est terminé le 20 décembre dernier, a comme objectifs d'offrir une plus grande accessibilité aux arts médiatiques, de mettre en valeur, de façon originale, le patrimoine culturel local, d'ajouter du contenu louvervien à la programmation du festival du film et de favoriser une plus grande adhésion de la population au Festival Vues dans la tête de...

Soulignons que les courts-métrages réalisés seront présentés au Cinéma Princesse, le samedi 11 février prochain dès 10 h, dans la programmation locale du Festival du film de Rivière-du-Loup, qui se déroulera du 9 au 12 février prochain. Pour obtenir plus d'informations sur le festival du film de Rivière-du-Loup, consultez le [www.vuesrdl.com](http://www.vuesrdl.com).

Informations :

Mélanie Milot  
Coordonnatrice à la culture et aux communications  
MRC de Rivière-du-Loup  
418 867-2485 poste 240

Benoit Ouellet  
Responsable du concours  
418 729-0229





**REMORQUAGE DIONNE**, 80 Rue du Seigneur Côté, L'Isle-Verte, Québec, G0L 1K0  
Tél: 418 898-2753, 418-898-6060, [remorquagedionne@bellnet.ca](mailto:remorquagedionne@bellnet.ca)

À l'âge de 21 ans, en 2003, Mike Dionne hérite du garage que son père possédait avant son décès à 51 ans. Il le connaît bien ce garage, il y a appris la mécanique depuis son enfance. À 12 ans, il change un moteur de voiture tout seul! Peu à peu, il réalise que la mécanique générale lui rapporte moins qu'il ne l'espérait. En 2007, il achète une première remorque pour dépannage. Depuis, l'entreprise prend constamment de l'expansion, avec de nouveaux services et d'autres employés. Le partenariat d'affaires développé avec l'entreprise de Transport Clément Dumont de Trois-Pistoles y a grandement contribué.

Aujourd'hui, l'entreprise compte une flotte de 11 camions et 5 remorques. Mike fait lui-même l'entretien mécanique des machines, en plus de diriger l'entreprise, superviser les employés, coordonner les activités de transport et développer de nouveaux projets. Il doit donc déléguer plusieurs responsabilités. Sa semaine de travail se passe sur 6 à 7 jours, les journées comptent 10-12 heures de travail, et il en est très heureux. Il adore développer son entreprise et relever de nouveaux défis. Son prochain défi sera de réaliser le transport de complexes, de roulottes de chantiers et de maisons mobiles. Sa conjointe Nancy occupe un rôle très important comme responsable des services à la clientèle.

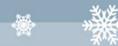
Le succès de l'entreprise repose sur le fait que Mike a su s'entourer d'employés de confiance. Douze employés occupent différentes fonctions. Daniel est responsable du transport des maisons usinées, complexes et bâtiments de chantiers. On se prépare actuellement à déménager un complexe de bâtiments de la Vallée de la Matapédia à Québec. Jérôme s'occupe du département de transport forestier, pour les entrepreneurs et les producteurs privés. Remorquage Dionne couvre aussi le transport de machineries agricoles et de construction, fait du remorquage de véhicules lourds et de camions, et assure en plus un service d'escorte routière dans tout le Canada. Plusieurs chauffeurs de camion sont ainsi embauchés. Le garage fait aussi l'entretien des véhicules de clients réguliers. Et Suzanne assume la comptabilité.

Photo 1: Mike Dionne



Photo 2 : Lise Pelletier





## LOCAL ADOS, LA CABANE

Voici ce qui s'en vient pour les prochains mois :

### FÉVRIER

Jeudi le 9 : Réunions jeunes à 19 h (planification sortie semaine de relâche)

Jeudi le 16 : Sports au gymnase

### MARS

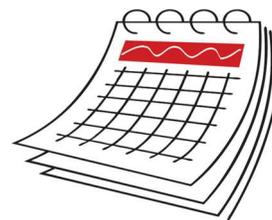
À déterminer : Sortie pour la relâche

Jeudi le 9 : Atelier de cuisine + réunion jeunes

Vendredi le 17 : Soirée Cinéma

Jeudi le 23 : Sports au gymnase

Vendredi le 24 : Soirée jeux de société



## Ce que La Cabane fait pour les jeunes de 11 à 17 ans

Offre un milieu de respect et d'égalité pour tous;

Des discussions sur différents sujets;

De pouvoir s'impliquer dans sa municipalité;

Devenir plus autonome;

Prendre part au développement de SON LOCAL ADOS avec les réunion jeunes;

Des activités et sorties;

Et plus encore!



***Bienvenue aux ados!***

**Pour connaître les heures d'ouverture, les changements et autres informations**

**sur notre programmation, consultez notre page Facebook :**

**La Cabane, Local des Jeunes de L'Isle-Verte.**



## LOCAL ADOS, LA CABANE

On vous présente des jeunes qui fréquentent La Cabane et qui s'impliquent. La preuve que les jeunes ne font pas que des mauvais coups!

Nous espérons vous faire voir les bons côtés de notre organisme.



**Chloé St-Amand**, 13 ans et en secondaire deux.

« Je fréquente le local des jeunes (appelé La Cabane) parce que c'est le seul endroit où on peut, nous les jeunes, avoir du plaisir et se voir. Il y a plusieurs règles auxquelles on discute dont le respect de soi, des autres et du matériel. Nous n'avons pas le droit de dire des gros mots ou de sacrer après quelqu'un et on fonctionne avec des avertissements. S'il y a non respect des règles, on donne un premier avertissement. Après le troisième, la personne doit alors quitter les lieux pour 20 minutes. Si elle ne respect pas les consignes après cela, il sera donc inévitable d'avoir une rencontre etc.

J'aime beaucoup lire, écrire et faire du sport, mais pas n'importe quel sport. J'aime le badminton, le ski, la marche, et la pelote basque. J'aime aussi aider les gens. Je fais beaucoup de bénévolat, je compte faire un voyage humanitaire et je compte faire le Défi Têtes Rasées l'année prochaine ou l'autre d'après pour aider les gens atteints du cancer. Je m'implique parce ça fait partie de mes valeurs. »

Depuis 2012, La Cabane est une initiative du comité municipal des loisirs, supportée par l'implication des jeunes de notre milieu.

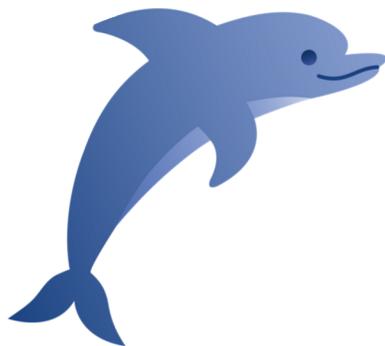
Pour en savoir plus sur ce service, contactez l'intervenante jeunesse au 418-898-2812, poste 307 ou par courriel à [lacabaneintervenant@gmail.com](mailto:lacabaneintervenant@gmail.com)

## PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



### NOUVELLE EXPOSITION

jusqu'au 20 avril

Ne manquez pas l'exposition sur  
**LES MAMMIFÈRES MARINS!**

BONNE LECTURE ET À BIENTÔT!



## CHRONIQUE VERTE

En cette période froide, voici 10 trucs pour réduire votre facture d'électricité et par la même occasion, faire un geste positif pour l'environnement. Tous les petits gestes comptent!



- ◇ Réduisez les douches à 5 minutes;
- ◇ Utilisez la laveuse et le lave-vaisselle seulement lorsqu'ils sont pleins;
- ◇ Utilisez le cycle d'eau froide de la laveuse;
- ◇ Ouvrez les stores et les rideaux le jour et fermez-les le soir;
- ◇ Débranchez les petits appareils lorsqu'ils ne servent pas, et les plus gros appareils, tels que les ordinateurs personnels et les téléviseurs lorsque vous quittez la maison pendant une longue période;
- ◇ Évitez de placer un meuble devant une source de chaleur (plinth électrique, radiateur, etc.);
- ◇ Abaissez le thermostat la nuit, lorsque vous vous absentez quelques heures ou dans les pièces inoccupées. Le chauffage représente jusqu'à 54 % de votre facture d'électricité!
- ◇ Ne laissez pas les chargeurs et les transformateurs branchés. Même si aucun appareil n'y est branché, ils consomment de l'électricité;
- ◇ Utilisez des ampoules DEL. Elle permettent de vous éclairer à moins coût;
- ◇ Branchez vos lumières extérieures à une minuterie et éteignez les lumières dans les pièces inutilisées.

Y aviez-vous pensé? À vous de jouer!

## SOIRÉE DE DANSE DU CLUB DES 50 ANS ET +



Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :

**Dimanche 26 février 2017, à 20 h**

Endroit : Pavillon de L'Amitié

Musique : Michel Gagnon

Pour information : 418-898-5439  
Robert Ouellet, président



## JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK!

La Municipalité de L'Isle-Verte est sur Facebook! Vous y trouverez toute l'information relative aux nouveautés, événements ou travaux ayant lieu dans votre municipalité.

Le site Internet de la Municipalité sera tout de même mis à jour régulièrement.

Abonnez-vous à la page afin d'être au courant des dernières nouvelles!

<https://www.facebook.com/loisirs.lisleverte>



## BIENVENUE AUX BÉBÉS DE 2017!



En nouveauté cette année et selon les orientations de la Politique de la famille et des aînés, la Municipalité fera des mentions spéciales aux nouveau-nés de L'Isle-Verte! Vous voulez que votre nouveau poupon fasse partie des bébés de l'année et puisse profiter des avantages? Rien de plus simple!

Envoyez-nous une photo avec son nom, le nom des parents et sa date de naissance. Vous pouvez le faire par la poste (141, rue St-Jean-Baptiste), par courriel (rosaliedemers@lisle-verte.ca) ou par Facebook (Municipalité de L'Isle-Verte).

N'hésitez pas à nous partager la bonne nouvelle!

Information : 418-898-2812, poste 306

### Une naissance un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à sa bibliothèque publique et recevez une trousse de bébé-lecteur.



une naissance  
**un LIVRE**

OFFREZ À VOTRE ENFANT LE PLUS BEAU DES CADEAUX : LE GOÛT DES LIVRES ET DE LA LECTURE!

Même avant de parler ou de lire, les bébés aiment beaucoup les livres. Ils adorent tourner les pages, les toucher, les mordiller et s'émerveiller devant les images. La lecture a de nombreux effets bénéfiques pour votre enfant : elle leur permet d'apprendre à écouter et à parler, elle les prépare à reconnaître les mots écrits, elle les réconforte et les fait rire. Cette expérience aide votre tout-petit à se développer positivement. En tant que parent, la lecture vous aide à mieux connaître votre enfant. En le connaissant mieux, vous vous sentirez plus compétent pour répondre à sa soif de connaissances et à son besoin d'attention.

Événement **Emploi** 2017  
MRC de Rivière-du-Loup

Vous recherchez un emploi ? L'événement Emploi 2017 qui se déroulera le 29 mars prochain, vous permettra selon votre profil et les postes disponibles de postuler et d'obtenir une entrevue avec les entreprises présentes lors de cette activité. Demeurez à l'affût des publicités dans les journaux pour en connaître davantage sur les entreprises présentes et les postes offerts.

### Pour information :

Christine Lepage, conseillère senior en emploi  
Pour le comité de l'Événement Emploi 2017  
418 314-0404 poste 2041  
christine.lepage@universeemploi.ca



## ENGELURE

Une engelure est une lésion au niveau de la peau due au froid. Les extrémités, telles que les oreilles, le nez, les doigts et les orteils sont particulièrement vulnérables aux engelures.

### Causes

La principale cause responsable d'une engelure est évidemment une exposition au froid intense et humide (port de vêtement mouillé.).

### Signes et symptômes

- ✓ Douleurs, picotements ou engourdissement de la partie gelée.
- ✓ Peau blanche, souvent cireuse, froide et dure au toucher.
- ✓ Après le dégel, la peau peut présenter des rougeurs ou des cloques et peut être douloureuse.

### Intervention

- ♦ Ne jamais frotter, frictionner, appliquer de la neige, de l'eau froide ou de la chaleur directement sur la lésion pour ne pas endommager la peau gelée. Enlever gants, chaussure, bijoux ou autres.
- ♦ Réchauffer graduellement avec la chaleur du corps la partie atteinte ou l'envelopper dans une couverture.
- ♦ Si présence d'ampoule, couvrir avec un pansement.
- ♦ Prendre de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène selon la recommandation de votre pharmacien pour aider à soulager la douleur. Une bonne crème hydratante peut également aider à vous protéger.

S'il n'y a pas d'amélioration des symptômes, consulter un médecin

### Prévention

Il est conseillé de porter plusieurs épaisseurs de vêtement (laine, polar) éviter le coton. Lors d'activités, prévoir des vêtements de rechange. Boire des liquides chauds, ou encore de l'eau. L'alcool et la caféine sont à éviter (boissons pouvant entraîner la déshydratation).

***Prenez l'air, profitez de la saison froide, soyez vigilant!***

Vos pharmaciens, Lépicier et Miousse inc.



## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)  
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

## HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**  
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

### **HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE FÉVRIER**

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 7-14-21 et 28 février, en avant-midi.

Dr André Munger (418-862-0333) : Le mercredi 1<sup>er</sup> février, en avant-midi.

***Veillez noter que l'horaire des médecins est sujet au changement.***

## CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

**418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**  
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

## PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Coté, L'Isle-Verte  
418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie  
**de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne**



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

**PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.**



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0  
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0  
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0  
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

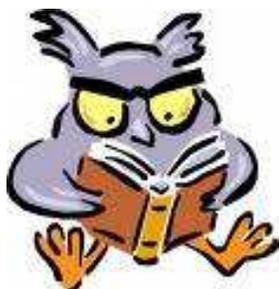
(418) 963-3306  
(418) 497-3925  
(418) 898-3111  
(418) 867-3569



## Horaire du bureau municipal

**141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812**

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	<b>FERMÉ</b>



## Horaire de la bibliothèque municipale

**136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309**

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h



## Horaire de la Friperie du Nordet

**143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308**

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

### À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI ....

Février : Exposition à la bibliothèque  
 Jeudi 9 février : La Cabane  
 Dimanche 26 février : Soirée de danse 50 ans et plus  
 Mercredi 29 mars : Événement Emploi 2017

page 27  
 page 26  
 page 28  
 page 29

